

Rapport du Président

Séance publique
vendredi 15 mars 2024
N° CD-2024-1-14-1
N° applicatif 8824

14^{ème} **Commission**
Commission Agglomération de Mulhouse

Direction
Délégation territoire agglomération de Mulhouse

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service Public Alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer à l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse une subvention d'investissement d'un montant total de 181 000 € afin de soutenir son projet, d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à la signer.

I. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n°CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n°CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux

préoccupations quotidiennes des Alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation, et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec notamment le porteur du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

II. Le projet du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Un projet du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse porté par l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse est soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que la convention de partenariat y afférente, pour un montant total maximum de subvention de 181 000 €.

Le projet a été présenté le 26 février 2024 à la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse qui a proposé, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer la subvention.

Le projet du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse porté par l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse est soumis à votre approbation au titre des enjeux territoire attractif et territoire durable, représentant un soutien financier de 181 000 €. Le projet concerne la modernisation des équipements du musée s'inscrivant dans une logique de valorisation et de promotion du 1^{er} pôle européen des musées scientifiques et techniques porté par Mulhouse Alsace Agglomération.

Le Musée National de l'Automobile en est une des composantes maitresses, classé au 7^{eme} rang des sites touristiques les plus attractifs d'Alsace avec près de 200 000 visiteurs par ans.

L'objet du projet vise en effet le développement de l'attractivité du Musée National de l'Automobile de Mulhouse- collection Schlumpf à travers l'amélioration des équipements et du fonctionnement du site tant pour l'accueil du public que pour les professionnels, ainsi que pour la conservation et la valorisation des collections et des expositions temporaires

Ces travaux visent à améliorer la sécurité, l'accueil et l'expérience visiteurs, ainsi que la conservation de la collection, mais aussi à poursuivre la démarche de réduction des consommations énergétiques, et le déploiement de nouvelles solutions d'amélioration des performances thermiques au sein de l'établissement.

Les travaux prévoient :

- La poursuite de l'isolation et de la rénovation des toitures des sheds n° 9 et 10 et l'étanchéité de la toiture à divers endroits ;
- La diminution de l'empreinte carbone à travers la mise en place de pompes à chaleur, de séparations des espaces d'accueil, des cloisonnements et une gestion technique des bâtiments efficiente ;
- Le réaménagement de la salle d'exposition temporaire ;
- Le développement d'outils de médiation de réalité virtuelle.

L'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse s'engage à :

- Réaliser le projet décrit à l'article 2 dans les conditions qui y sont précisées ;
- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité du bâtiment et afficher le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace de manière bilingue ;
- Créer un parcours de visite en alsacien en lien avec les associations et les sections bilingues ou langues et culture régionales des collèges du secteur avec une publication sur la plateforme plarela ou équivalent ;
- Mettre à disposition gratuitement les salles du musée pour les besoins des services de la Collectivité européenne d'Alsace ponctuellement (salle du conseil, salle de réception et salon Monaco, ...) ;
- Accueillir chaque année 2 stagiaires de 3^{ème} et publier les annonces sur la plateforme dédiée de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Organiser au moins un évènement annuel pour des publics accompagnés par les services de la solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment les familles, selon des modalités à définir en concertation ;
- Proposer des places gratuites pour les établissements accueillant ou accompagnants des mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, en lien avec le service de l'aide sociale à l'enfance de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que pour les collégiens ;
- Mettre en avant les labellisations « tourisme et handicap » « famille plus » et « qualité tourisme » sur les supports de communication du musée ;
- Adhérer à la marque « accueil vélo » pour augmenter la visibilité du musée et développer l'accueil des cyclotouristes.

Au regard de ses caractéristiques, ce projet rentre dans l'enjeu « Territoire Attractif » avec pour objectif opérationnel « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique » et dans l'enjeu « Territoire Durable » avec pour objectif opérationnel « Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes ».

Ce projet est présenté pour un coût total de dépenses éligibles de 905 765 € et un montant prévisionnel de subvention de 181 000 €.

La subvention est répartie selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille l'imputation budgétaire correspondante.

Une convention de partenariat, jointe en annexe, est prévue avec le porteur de projet et décrit plus en détail ces opérations et les engagements réciproques des parties signataires.

Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans la convention financière particulière rédigée, sans modifications substantielle, sur la base du modèle type approuvé par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet porté par l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse pour les travaux de modernisation structurelle du Musée National de l'Automobile de Mulhouse – collection Schlumpf :
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique » ;
 - o au titre de l'enjeu territoire durable : « Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes ».
- D'attribuer à l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse, une subvention d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace d'un montant maximal de 181 000 € représentant 20% d'une dépense éligible de 905 765 € HT, pour le projet de travaux de modernisation structurelle du Musée National de l'Automobile de Mulhouse – collection Schlumpf ;
- De préciser que les crédits seront prélevés sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace conformément au tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse pour le projet subventionné, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à la signer ;
- De m'autoriser à signer avec l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse, bénéficiaire de la subvention au titre du Fonds Attractivité Alsace, la convention financière particulière, destinée à permettre le versement de la subvention précitée, établie sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avérerait nécessaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.